COMMENT PRÉPARER SES DÉPLACEMENTS ET VOYAGES À L'ÉTRANGER ?

VIGIPIRATE

Il est recommandé aux personnes se rendant à l'étranger de prendre un certain nombre de précautions afin de garantir leur sécurité personnelle. Cette fiche précise comment préparer son voyage et comment réagir en cas de survenue d'une attaque terroriste alors que l'on se trouve dans un pays étranger.

1 Avant le départ

S'informer

Sur la sécurité dans le pays

- La rubrique « Conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères vous informe sur les risques propres à chaque pays et les précautions à prendre.
- Les fiches pays vous renseignent sur les problèmes de sécurité, la fiabilité des moyens de transport, les risques sanitaires et les conditions d'hygiène locale, les us et coutumes et la législation locale.

Planifier

- Il est important de choisir un circuit touristique ou un lieu de villégiature qui offre le maximum de sécurité. Les cartes de la rubrique « Conseils aux voyageurs » vous indiquent, pour chaque pays, le degré de sécurité de ses différentes régions.
- Les zones rouges sont formellement déconseillées, car elles peuvent représenter un risque élevé pour votre vie et votre sécurité.
- Les zones orange sont déconseillées sauf raisons impératives (professionnelle ou familiale).

Inscrivez-vous sur le service en ligne gratuit « Ariane »

Pourquoi s'inscrire ?

Créé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le site Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle à l'étranger, de se signaler afin de bénéficier, par mail, SMS ou téléphone, d'informations et de consignes de sécurité en temps réel dans le pays de villégiature. Ariane permet également aux autorités françaises, en cas de crise, de connaître votre présence dans un pays.

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : *https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/*

2 Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

S'échapper

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- Laissez toutes vos affaires sur place ;
- Ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utilisez un itinéraire connu ;
- Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.

Se cacher

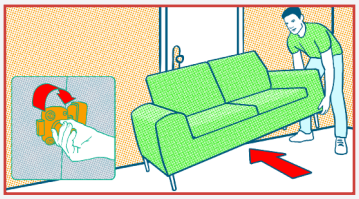

- Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- Éteignez les lumières ;
- Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.

Alerter

- Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité **(numéro d'appel d'urgence européen : 112 ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez)** ;
- Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs…), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication…).

3 Que faire après une attaque

Contacter la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs

- Assure la prise de contact avec les familles dans les jours qui suivent un accident collectif.
- Aide les victimes à se rassembler en associations et participe aux cellules d'accueil et d'information des familles de victimes, aux comités de suivi mis en place par le ministère de la Justice et les parquets, à la suite d'accidents, pour représenter et défendre les intérêts des victimes en matière d'indemnisation.

FENVAC : 1, rue Abel 75012 Paris - Tél. : 01 40 04 96 87

SGDSN
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

Maquette : Pôle graphique, fabrication, déplacements, image – DSAF/DPL – Mai 2018.